

**SUIVI DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL
DE L'ALIMENTATION
RAPPORT NATIONAL**

Pays:	SENEGAL
Date du rapport:	14 / 03 / 2006

<i>Institution ou comité chargé de l'établissement du rapport</i>
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'HYDRAULIQUE RURALE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ----- <u>DIRECTION DE L'AGRICULTURE</u>

<i>Agent de coordination</i>	
Nom	MAMADOU ALIOU DIALLO
Fonctions	DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE
Téléphone	822 54 96 – 652 47 22 – 823 86 05
Télécopie	822 39 31 – 822 55 41
Adresse électronique	pdasi@sentoo.sn

Section I : Questions de sécurité alimentaire prioritaires et progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation

La situation actuelle du pays du point de vue de la sécurité alimentaire, notamment des disponibilités alimentaires, de la stabilité des approvisionnements et de l'accès à la nourriture ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la faim, sont indiqués ci-après:

Le niveau de la sécurité alimentaire est actuellement satisfaisant. L'analyse du bilan céréalier prévisionnel 2005/2006 à la date du 03 Mars 2006 fait ressortir les éléments suivants :

- les disponibilités internes comprenant la production nationale nette (1 217 445 tonnes) et les stocks initiaux (92 155 tonnes) sont évaluées à 1 309 600 tonnes et couvrent 60,17 % des besoins estimés à 2 176 624 tonnes (consommation humaine totale + stocks finaux).
- Le déficit brut avant importation est de 867 024 tonnes.
- Le programme d'importation porte sur un volume de 1 015 674 tonnes (commerciales 1 005 000 tonnes et aides alimentaires 10 674 tonnes), dont 710 674 tonnes de riz, 292 000 tonnes de blé et 13 000 tonnes de Maïs.

L'analyse de ces données fait ressortir un excédent net prévisionnel de 148 650 tonnes (1 015 674 – 867 024) de céréales entières.

La campagne de commercialisation arachidière qui a démarré à la fin du mois de décembre 2005 a quelque peu entraîné une réduction du niveau d'approvisionnement des marchés en céréales locales. Toutefois, on n'observe aucune tendance haussière des prix sur les marchés céréaliers.

Les études d'évaluation de programme ou de projet disponibles sont jointes au présent rapport et indiquées ci-après :

D'une manière générale, vous constaterez que la plupart des projets et programmes ci-après mentionnés (voir liste récapitulative des principaux programmes) sont en cours d'exécution.

Certains d'entre eux ont été reconduits pour une deuxième phase ; ce qui se justifie au vu de leur impact positif sur la sécurité alimentaire des populations.

Des informations concernant les programmes d'aide extérieure, avec l'indication de leur impact sur la réduction de la faim et des leçons apprises, sont données ci-après :

La plupart des projets et programmes interviennent dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation – formation, de l'agriculture et des infrastructures. Ces projets et programmes ont été conçus dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Ces initiatives ont permis d'accroître les disponibilités alimentaires des populations par l'accroissement des récoltes et des productions agro-pastorales, d'améliorer les revenus et de réduire la pauvreté rurale.

Le financement d'infrastructures communautaires à travers une démarche participative et décentralisée, garantissant la participation des groupes vulnérables à la prise de décisions, a permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations.

Section II : Suivi du Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation

Liste récapitulative des principaux programmes apportant une contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du SMA :

<u>Programme</u>	Année de démarrage	Durée	Budget total	État d'avancement
1. Programme Maïs	2003	Non déterminé	3 milliards de francs CFA/ an	En cours
2. Programme Sésame	2003	Non déterminé	280 millions de francs	En cours
3. Programme Manioc	2004	Non déterminé	2,109 milliards de francs CFA (Etat) et 372 000 \$ (FAO)	En cours
4. Programme d'équipement du monde rural	2004	5 ans	3 milliards de francs CFA/ an	En cours
5. Programme Bissap	2005	Non déterminé	250 millions de francs	En cours
6. Programme National d'Infrastructures Rurales PNIR (Phase I)	2001	4 ans	42,9 millions \$ (IDA, FIDA, Etat) + 18,75 milliards de francs CFA (BAD, OPEP)	Achevé mais la Phase II est en cours pour 4 ans
7. Programme d'Organisation et de Gestion Villageoise (Phase II)	2001	7 ans	15,572 milliards de francs CFA	En cours La Phase I débutée en 1994, a duré 5 ans
8. Projet Agro Pastoral de Tiwaouane	1998	6 ans	2,3 milliards de francs CFA (BID, Etat)	Achevé
9. Projet de Développement Agricole de Matam (phase II)	2004	7 ans	16 milliards de francs CFA (FIDA, BOAD, Etat, Bénéficiaires)	En cours

NB : La liste des projets et programmes ci-dessus mentionnée n'est pas exhaustive.

Les politiques, les stratégies et les initiatives mises en œuvre, et les résultats obtenus, sont décrits ci-après :

L'atteinte de la sécurité alimentaire constitue pour le Sénégal un objectif stratégique majeur dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que depuis 2003, le Gouvernement du Sénégal a initié un important Programme de Relance des Cultures Vivrières (Maïs, Sésame, Manioc, Bissap etc.) soutenu par des mesures de soutien interne aux filières agricoles à travers la subvention sur les intrants et le matériel agricole d'un montant annuel de plus de 11 Milliards de francs CFA. Cette subvention est ainsi répartie :

- 50 % sur les semences ;
- 50 % sur les engrais et les produits phytosanitaires, et ceci après la suppression de la TVA de 18 % ;
- 75 à 80 % sur le matériel agricole.

Les axes stratégiques d'intervention reposent sur :

- la maîtrise de l'eau ;
- l'intensification, l'augmentation et la diversification des produits agricoles ;
- la modernisation des exploitations agricoles, notamment par un programme d'équipement du monde rural ;
- la formation des agriculteurs et la reconnaissance des métiers agricoles.

L'affirmation de cette volonté s'est manifestée par l'élaboration et la promulgation de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale en 2004, qui trace une vision du développement rural pour les vingt (20) prochaines années, répondant ainsi aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à ceux du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA). Cette loi sera complétée par un Programme National de Développement Agricole (PNDA) et une réforme foncière en cours de négociation avec l'ensemble des acteurs concernés à travers la «Commission Nationale sur la Réforme de la Gestion de la Terre».

Grâce aux performances du secteur agricole, l'économie nationale a enregistré des résultats appréciables sur le plan macroéconomique en 2005, avec un taux de croissance de l'ordre de 6 % et une valeur ajoutée de l'agriculture en pourcentage du PIB de 8,5 %.

En 2005/2006 la production céréalière, qui est fondamentale dans l'alimentation des populations rurales, a connu une hausse de 33 % par rapport à la campagne agricole 2004/2005 et de 30 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (campagnes agricoles 2000/2001 à 2004/2005).

La mise en œuvre du Programme de Relance des Cultures Vivrières susmentionné, et qui a démarré avec le programme Maïs, a permis en 2003/2004 de couvrir les besoins en céréales de 62 % avec la production nationale contre 35 % en 2002/2003.

En 2004/2005, du fait de l'invasion acridienne et du profil pluviométrique qui ont significativement réduit les productions de céréales, ce taux de couverture est tombé à 47 % pour ensuite remonter à 59 % en 2005/2006.

Sécurité Alimentaire et indicateurs connexes

N°	Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	Taux de couverture par la production céréalière nationale nette (%)	36	45	47	42	35	62	47	59
2	Taux de couverture par les disponibilités locales (%)	48	55	54	52	47	70	50	64
3	Taux de couverture après importations commerciales (%)	98	96	102	108	100	114	99	113

NB :

- Norme de consommation = 185 kg / habitant / an
- Taux de couverture par la production céréalière nationale nette (%) = Production nationale nette / Population x norme de consommation
- Taux de couverture par les disponibilités locales (%) = Disponibilités nationales / Population x norme de consommation
- Taux de couverture après importations commerciales (%) = Disponibilités totales / Population x norme de consommation
- Production nationale nette (tonnes) = Production nationale brute (tonnes) – 15 % (consistant aux pertes et réserves en semences)
- Disponibilités nationales (tonnes) = Production nationale nette + Stocks initiaux + aides alimentaires
- Disponibilités totales (tonnes) = Disponibilités nationales + importations commerciales